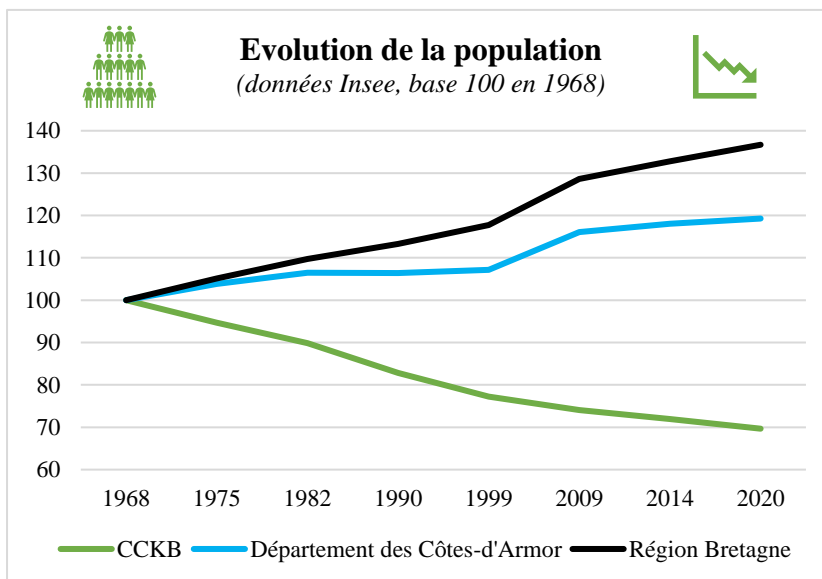


COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ-BREIZH

Une intercommunalité rurale qui mène une action volontariste de développement de son territoire, notamment en faveur des énergies renouvelables

La communauté de communes du Kreiz-Breizh (CCKB) rassemble 23 communes, représentant un peu plus de 18 000 habitants seulement, ce qui en fait la plus petite intercommunalité du département des Côtes-d'Armor.

Un territoire confronté à des évolutions défavorables mais qui dispose d'atouts



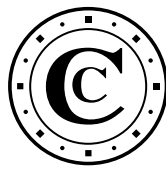
Territoire rural éloigné des centres urbains, la CCKB accueille une population vieillissante et qui a tendance à décliner depuis plusieurs années. Le taux de chômage est plus élevé, et le revenu moyen des ménages plus faible que dans le reste du département. Le prochain achèvement de la RN 164 devrait contribuer à désenclaver le territoire.

En dépit de son relatif isolement, la CCKB a su mener

une politique culturelle dynamique, illustrée par le premier pacte de développement culturel signé en Bretagne avec l'État et la région.

Un territoire qui envisage une évolution de sa gouvernance

La CCKB ne s'est pas dotée de documents stratégiques tels qu'un projet de territoire, un pacte de gouvernance ou un schéma de mutualisation. Afin d'améliorer la gouvernance, les élus travaillent actuellement sur plusieurs scénarios d'évolution, dont l'un, plutôt original dans le paysage institutionnel actuel, conduirait à la fusion de toutes les communes au sein d'une unique commune, qui exercerait également les compétences de la communauté de communes. Le fonctionnement des instances ne présente pas d'anomalies majeures ; des améliorations sont à apporter sur les délégations et l'information des élus.



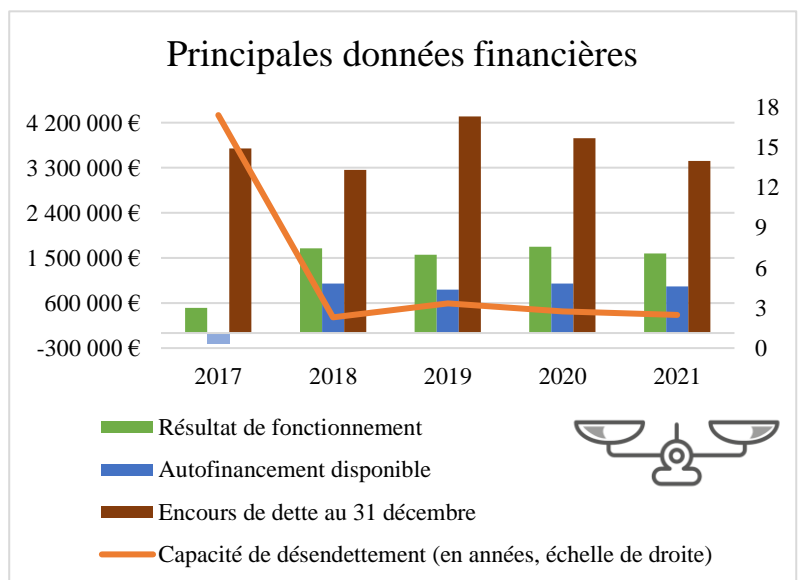
Des dispositifs de solidarité à sécuriser

La CCKB n'a pas élaboré de pacte financier et fiscal, mais il existe un accord en son sein sur un mécanisme d'optimisation de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État. Cependant, certaines modalités d'attribution des fonds de concours sont irrégulières et le dispositif souffre d'un manque de contrôle.

Des compétences nombreuses, exercées sans difficultés financières particulières

La CCKB exerce 17 compétences, en s'appuyant pour certaines sur des associations, des syndicats ou des délégataires privés. Elle devra renforcer son suivi et son contrôle dans certains domaines (développement numérique, piscine, abattoir).

Sa situation financière sur la période 2017-2021 apparaît maîtrisée, avec un autofinancement d'environ 1,4 M€ par an et un endettement en diminution. En conservant le même niveau d'investissements, les projections sur la période 2022-2026 ne font pas apparaître de difficultés particulières.



Les budgets annexes des zones d'activité constituent toutefois une source de risque à surveiller, l'équilibre financier de certaines opérations n'étant pas assuré.

Quelques améliorations devront également être apportées à la présentation des comptes et à la gestion budgétaire.

Une politique volontariste en faveur du développement des énergies renouvelables

Plusieurs parcs éoliens sont implantés sur le territoire depuis 15 ans. En 2020, la puissance installée était de 40 MW soit 4 % du total breton ; elle devrait atteindre 75 MW d'ici 2026. Pour accompagner les projets récents, la CCKB a pris des participations financières minoritaires, puis a créé en 2020 une société par actions simplifiée unipersonnelle dédiée, la SASU ERKB. Si l'un des projets soutenus s'est terminé par une perte de 40 000 € après son annulation par la justice administrative, deux autres se sont soldés par une revente des parts avec une plus-value de près de 320 000 €. Le dernier en cours devrait à terme engendrer des dividendes importants. Les parcs éoliens rapportent également à la CCKB des recettes fiscales (220 000 € en 2020).